|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen2019-2024 | EP logo RGB_Mute |

TEXTES ADOPTÉS

P9\_TA(2021)0016

Connectivité et relations UE-Asie

Commission des affaires étrangères

PE660.104

Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur la connectivité et les relations Union européenne-Asie (2020/2115(INI))

*Le Parlement européen*,

– vu la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l’Union européenne du 28 juin 2016,

– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 19 septembre 2018, intitulée «Relier l’Europe à l’Asie – Éléments fondamentaux d’une stratégie de l’UE», (JOIN(2018)0031),

– vu le partenariat entre l’Union et le Japon pour une connectivité durable et des infrastructures de qualité du 27 septembre 2019,

– vu la déclaration conjointe de l’Union européenne et des États-Unis sur la région Asie-Pacifique du 12 juillet 2012,

– vu les conclusions du Conseil du 28 mai 2018 sur une coopération renforcée de l’Union en matière de sécurité en Asie et avec l’Asie,

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 15 mai 2019 «L’UE et l’Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé» (JOIN(2019)0009),

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 9 mars 2020 intitulée «Vers une stratégie globale avec l’Afrique» (JOIN(2020)0004),

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 16 avril 2019 intitulée «Union européenne, Amérique latine et Caraïbes: unir nos forces pour un avenir commun» (JOIN(2019)0006),

–vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 27 avril 2016 sur une politique arctique intégrée de l’Union européenne (JOIN(2016)0021),

– vu la communication conjointe de la Commission et du vice-président/haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 18 mars 2020 intitulée «La politique du partenariat oriental au-delà de 2020: renforcer la résilience – un Partenariat oriental qui profite à tous» (JOIN(2020)007),

– vu la communication de la Commission du 6 octobre 2020 sur un plan économique et d’investissement pour les Balkans occidentaux (COM(2020)0641),

– vu la communication de la Commission du 29 avril 2020 intitulée «Soutien aux Balkans occidentaux dans la lutte contre la COVID-19 et la relance après la pandémie – Contribution de la Commission en vue de la réunion des dirigeants de l’Union et des Balkans occidentaux du 6 mai 2020» (COM(2020)0315),

– vu le programme de connectivité pour les Balkans occidentaux adopté en 2015,

– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 7 juin 2017 intitulée «Une approche stratégique de la résilience dans l’action extérieure de l’UE» (JOIN(2017)0021),

– vu le programme de développement durable à l’horizon 2030 (2015) des Nations unies et le programme d’action d’Addis-Abeba sur le financement du développement (2015),

–vu les principes du G20 en matière d’investissements dans les infrastructures de qualité (2019) et la feuille de route du G20 sur les infrastructures en tant que catégorie d’actifs (2018),

– vu la communication de la Commission du 29 janvier 2020 sur la «Sécurité du déploiement de la 5G dans l’UE – Mise en œuvre de la boîte à outils de l’UE» (COM(2020)0050),

– vu la déclaration du président et les conclusions de la treizième réunion des ministres des affaires étrangères d’Asie et d’Europe (ASEM) des 20 et 21 novembre 2017,

– vu l’article 54 de son règlement intérieur,

– vu les avis de la commission du commerce international et de la commission des transports et du tourisme,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A9-0269/2020),

A. considérant qu’une stratégie de connectivité mondiale élargie pour l’Union nécessite une gouvernance efficace et la large participation des États membres ainsi que des acteurs économiques et sociaux, afin que les valeurs fondamentales de l’Union et ses intérêts partagés soient dûment représentés;

B. considérant que, dans un monde de plus en plus connecté et global, l’Union doit mettre en œuvre et démontrer des stratégies de connectivité afin de promouvoir ses intérêts, ses valeurs et ses positions et de renforcer la coopération avec ses partenaires dans le domaine numérique ainsi que dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la transition verte, du transport, de l’énergie et, en particulier des réseaux humains; qu’un potentiel économique énorme entre l’Europe, l’Asie et les autres continents demeure inexploité en raison de l’absence d’infrastructures physiques et numériques;

C. considérant que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l’importance d’une stratégie de connectivité de l’Union, en mettant clairement en lumière les faiblesses et les forces des réseaux de connectivité européens et mondiaux; que le stimulus économique après la COVID-19 présente une nouvelle possibilité et peut servir de pivot pour rendre les investissements plus durables, plus numériques et plus écologiques et stimuler nos programmes de connectivité pour accroître leur résilience;

D. considérant qu’une stratégie de connectivité mondiale doit adopter une approche durable et fondée sur des règles et devrait servir les objectifs des politiques clés de l’Union telles que la relance économique, le pacte vert pour l’Europe, la transformation numérique et la promotion des droits de l’homme au niveau mondial ainsi qu’un multilatéralisme efficace; que les cadres de sécurité régionaux et mondiaux devraient contribuer à créer un environnement sûr pour le bon fonctionnement des relations entre les États; que ces cadres devraient s’appuyer sur les atouts de l’Europe en matière de politique commerciale et de diplomatie et régler les problèmes nouveaux et urgents, notamment la santé et la sécurité mondiales, les menaces hybrides, le terrorisme et la pauvreté;

E. considérant que la connectivité constitue déjà un élément essentiel d’un grand nombre de stratégies de l’Union; qu’il conviendrait d’améliorer la cohérence et la visibilité de l’ensemble des politiques de connectivité; que la connectivité mondiale a une incidence sur la compétitivité européenne ainsi que sur celle des pays tiers, étant donné qu’elle offre des possibilités commerciales aux entreprises européennes et autres, notamment les PME, de parvenir à une prospérité commune;

F. considérant qu’une stratégie de connectivité durable devrait servir la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies;

G. considérant que la mise en œuvre de la stratégie de connectivité de l’Union nécessitera des ressources financières publiques spécifiques dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, l’allocation de ressources humaines ainsi que des efforts renouvelés en vue de favoriser l’engagement du secteur privé comme le prévoit explicitement la communication conjointe de 2018 «Relier l’Europe à l’Asie»; que de nombreuses régions en développement ont besoin d’un nombre substantiel d’investissements basés sur des règles pour mettre en place une nouvelle dynamique économique, en particulier à la suite de la pandémie de COVID‑19;

H. considérant que pour l’Union, qui est l’une des plus grandes économies mondiales et un pionnier en matière de coopération régionale et de rapprochement des peuples, la stratégie mondiale de connectivité a le potentiel d’apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre et à la promotion de son programme mondial, y compris l’approche «équipe d’Europe», et de ses programmes régionaux, tels que le travail sur une stratégie européenne indo-pacifique et la coopération au sein de l’ASEM, au moyen de synergies entre les politiques clés de l’Union et, par conséquent, de renforcer le rôle de l’Union en tant qu’acteur mondial;

I. considérant que les accords de libre-échange de l’Union conclus avec le Japon et la Corée du Sud entraîneront une augmentation des échanges entre l’Asie et l’Europe et nécessiteront d’améliorer les infrastructures de transport;

J. considérant que le partenariat de connectivité entre l’Union et le Japon de 2019 est venu renforcer la pertinence de la stratégie; que des partenariats devraient être tissés avec d’autres partenaires asiatiques, y compris l’Inde, en tant qu’acteur mondial émergent; qu’il conviendrait de faire de l’Afrique et du voisinage des régions prioritaires en matière de connectivité;

K. considérant que la communication conjointe sur les relations entre l’Union, l’Amérique latine et les Caraïbes devrait également être prise en considération dans la stratégie;

L. considérant que la stratégie de connectivité mondiale devrait être incluse dans le programme de travail de la Commission pour 2021;

M. considérant qu’il est essentiel de maintenir l’infrastructure existante pour les modes de transport écologiques en Europe et ailleurs; qu’il convient que l’Europe investisse davantage dans l’infrastructure durable, par exemple un réseau de trains à grande vitesse qui pourrait remplacer certains itinéraires de transport aérien en Europe; que l’expérience a montré que les projets non durables conduisent à un niveau d’endettement élevé ainsi qu’au gaspillage des ressources, sapent les avantages des investissements dans l’infrastructure pour les communautés locales, augmentent la pollution et portent atteinte à l’environnement;

N. considérant que des acteurs mondiaux ont reconnu ces dernières années le potentiel de connectivité des transports et ont pris l’initiative de poursuivre le développement stratégique des infrastructures mondiales; que de nouvelles possibilités apparaissent pour les réseaux de transport entre l’Union et l’Asie, en particulier dans les secteurs ferroviaire et maritime; que la crise de la COVID-19 a montré que la continuité des transports avec l’Asie a été essentielle pour garantir la chaîne d’approvisionnement de tous les types de biens; que le transport entre l’Union et l’Asie se distingue sur la scène internationale en matière de volumes des échanges et de distances parcourues; qu’il est nécessaire de garantir la sûreté, la sécurité et la durabilité écologique, notamment au regard des émissions de gaz à effet de serre, de tous les modes de transport utilisés entre l’Union et l’Asie;

***Principes de la stratégie de connectivité***

1. met l’accent sur le rôle fondamental que joue la connectivité dans les relations géopolitiques de l’Union et des États membres et souligne le fait que la connectivité, orientation fondamentale de l’Union, est consubstantielle à l’approche choisie par l’Union face aux défis internes et internationaux; souligne que les politiques de connectivité ont été mises en œuvre avec succès au sein de l’Union et que des actions dans le domaine de la connectivité ont été de plus en plus intégrées dans le cadre de nombre de relations extérieures de l’Union;

2. encourage la Commission et le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) à élaborer une stratégie de connectivité mondiale de l’Union, qui serait une extension de la stratégie actuelle de connectivité Union européenne-Asie, afin de faire coïncider notre philosophie et nos politiques en matière de connectivité avec l’objectif de renforcement du rôle de l’Union en tant qu’acteur géopolitique et géoéconomique incontournable et de premier plan, avec un seul et même discours, ainsi qu’en tant que facilitateur interculturel, et de consolider les partenariats avec les démocraties du monde entier qui partagent nos valeurs fondamentales; souligne que les priorités et politiques régionales spécifiques telles que celles du partenariat oriental, de la politique européenne de voisinage, de la communication conjointe sur les relations avec l’Amérique latine et les Caraïbes et d’une future stratégie indo-pacifique devraient être alignées sur la stratégie;

3. insiste sur le fait que les défis mondiaux s’aggraveront en cas de clivage en camps opposés ou de fragmentation totale de la planète; estime, par conséquent, qu’il convient de promouvoir la connectivité en tant que principe propice à la coopération partout où cela est possible et nécessaire;

4. souligne que la connectivité devrait constituer une priorité clé dans le travail de l’Union dans l’optique de confirmer l’ambition de l’Europe, de lui conférer une position plus proactive dans la politique mondiale et de fixer les conditions permettant à l’Europe de coopérer avec d’autres pays au niveau bilatéral et multilatéral afin de promouvoir une connectivité durable sur le plan fiscal, économique, social et environnemental;

5. attend de la stratégie qu’elle contribue à la mise en œuvre des principales politiques-cadres européennes destinées à bâtir une Union forte et juste, à investir dans des relations internationales pacifiques et respectueuses, à contribuer à des progrès économiques et sociaux durables, y compris en prenant appui sur les accords commerciaux ambitieux soutenant le pacte vert pour l’Europe et la transformation numérique, et à porter la justice dans le monde;

6. estime que la promotion d’une forme durable de mondialisation nécessite de collaborer avec les pays tiers pour mettre en œuvre l’accord de Paris et les objectifs de développement durable qui constituent le cœur de la stratégie;

7. est d’avis que la stratégie doit aborder de manière exhaustive de multiples dimensions politiques, économiques, culturelles et relatives à la viabilité et à la sécurité en se fondant sur les valeurs fondamentales de l’Union et ses intérêts partagés, mettre en œuvre des projets phares qui démontrent nos valeurs de liberté, de droits de l’homme, d’état de droit, de démocratie, de solidarité face à la discrimination, de viabilité, d’inclusivité, de transparence en matière de justice sociale, de conditions de concurrence équitables, de réciprocité et d’adhésion au multilatéralisme fondé sur des règles, et renforcer le rôle international de l’Union en tant qu’organisme normatif; comprend que des ressources humaines et financières adéquates doivent être octroyées pour sa mise en œuvre;

8. invite les acteurs économiques et sociétaux et les experts pertinents dans le domaine au niveau de l’Union ainsi que dans les États membres à participer à l’élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; invite la Commission à créer des forums adéquats pour une telle participation; insiste sur le fait que les parlements doivent jouer un rôle actif dans l’élaboration et la surveillance de la politique de connectivité;

9. rappelle que, pour créer une croissance et des emplois durables, les investissements en matière de connectivité sont nécessaires; souligne que ces investissements doivent respecter l’intérêt public, la transparence, l’efficacité du marché, des conditions de concurrence équitables, y compris un accès équitable aux marchés publics, et la viabilité budgétaire, et éviter l’endettement; souligne que ces investissements doivent soutenir la résilience économique, la décarbonation de l’économie conformément à l’accord de Paris, le développement de nouvelles compétences au sein de la main-d’œuvre et le respect de normes élevées en matière d’environnement et de biodiversité; insiste en outre sur le fait qu’ils doivent également adhérer à des normes strictes de l’Union en matière de droits sociaux et du travail, de transparence, de droits de l’homme, de devoir de diligence, d’interopérabilité et de bonne gouvernance, et tenir compte de l’avis des personnes concernées par les projets sur la base de consultations appropriées, inclusives et publiques des parties prenantes et d’un accès ouvert, y compris pour les parties prenantes locales telles que les PME;

10. invite tous les pays européens à rejoindre la stratégie de connectivité de l’Union, y compris les pays de l’Association européenne de libre-échange, des Balkans occidentaux et du voisinage européen, ainsi qu’à intégrer fonctionnellement les différentes régions en développement; encourage le Royaume-Uni à unir ses forces à celles de l’Union dans la promotion de la connectivité internationale stratégique, en particulier compte tenu du récent rapport de la Chambre des communes relatif à l’avenir de la politique internationale du Royaume-Uni; est d’avis que les projets supervisés par plusieurs pays européens devraient être prioritaires;

11. met particulièrement l’accent sur la nécessité d’une coopération équitable avec nos partenaires et les autres pays et régions concernés, tout en utilisant les pouvoirs d’influence pour promouvoir les valeurs européennes et garantir des partenariats solides et durables; estime que la stratégie doit engendrer des avantages partagés, garantir un accès réciproque au marché et éviter les dépendances unilatérales et le piège de l’endettement, qui mettent en péril l’autonomie des pays participants, et devrait être menée à bien dans le respect mutuel;

12. souligne l’importance cruciale des Balkans occidentaux en tant que priorité de la stratégie; estime que la stratégie peut créer des synergies positives avec d’autres processus politiques et économiques dans la région, notamment l’intégration régionale; estime que les plans d’infrastructure existants pour les pays des Balkans occidentaux, tels que le programme de connectivité de l’Union pour les Balkans occidentaux, devraient être harmonisés avec la stratégie; se félicite de la dynamique des investissements en matière de connectivité dans les Balkans occidentaux dans le contexte du plan économique et d’investissement pour la région; souligne également l’importance du partenariat occidental ainsi que l’attention accordée à la connectivité dans la communication conjointe du 18 mars 2020;

***Gouvernance de la stratégie***

13. insiste sur le fait que la stratégie doit être contrôlée et coordonnée avec l’avancement de la connectivité interne au sein de l’Union et entre l’Union et ses futurs membres potentiels, par exemple au moyen des réseaux transeuropéens ou de l’initiative des trois mers, renforcer les valeurs, les normes et les intérêts partagés et assurer une appropriation partagée de la stratégie entre les institutions de l’Union et les États membres; est d’avis que sans appropriation active par les États membres, la stratégie se traduira par un coup d’épée dans l’eau;

14. souligne le caractère pluridimensionnel de la stratégie, qui exigera une coordination efficace des stratégies, politiques et projets de connectivité et d’interopérabilité internationales existants; espère que la coordination existante entre le SEAE et les DG de la Commission sera améliorée et rationalisée à cet égard;

15. souligne que la stratégie doit avoir une direction plus claire et une répartition des compétences au sein de la Commission, à chaque niveau, y compris à l’échelon le plus élevé; propose dès lors d’ouvrir un dialogue régulier sur la mise en œuvre de la stratégie au sein du groupe de commissaires pour une Europe plus forte sur la scène internationale, qui agirait en qualité d’organe de coordination de la connectivité et serait présidé par le vice-président/haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR/VP) et un coordinateur de la Commission pour la connectivité, idéalement un vice-président exécutif;

16. recommande que le SEAE assure le secrétariat de l’organe de coordination de la connectivité, tandis que le niveau de travail correspondant devrait inclure tous les directeurs généraux concernés et devrait être coprésidé par les secrétaires généraux de la Commission et du SEAE afin de maximiser les synergies et l’efficacité;

17. souligne qu’il convient d’inclure le Parlement, le Conseil, les États membres et les parlements nationaux dans la stratégie; insiste pour que la Commission rédige des rapports réguliers sur l’avancement de la mise en œuvre de la stratégie, qui seraient examinés en détail par le Parlement et le Conseil; encourage la nomination de coordonnateurs nationaux de la connectivité au sein des gouvernements des États membres; est d’avis que la création d’un groupe de travail du Conseil ad hoc pourrait améliorer la cohérence de la connectivité, son opérationnalisation et son appropriation par les États membres; propose de recourir au vote à la majorité qualifiée concernant la connectivité, à l’exception des domaines relevant de la sécurité nationale ou liés à celle-ci;

18. estime que l’échange d’informations avec les parties prenantes concernées, y compris les institutions de financement de l’Union, et l’implication de celles-ci sont essentiels au succès de la stratégie, compte tenu du manque d’investissement existant dans ce domaine; recommande la création d’un groupe d’experts de haut niveau sur la connectivité internationale en tant qu’organe consultatif auprès de la Commission, qui rassemble des représentants des entreprises, comme envisagé dans la proposition de groupe consultatif des affaires décrit dans la communication conjointe du 19 septembre 2018, ainsi que la société civile et d’autres parties prenantes, notamment des domaines des droits de l’homme, de l’environnement et des droits des travailleurs, et de institutions financières internationales, en mettant un accent particulier sur la Banque européenne d’investissement (BEI) en tant que banque de l’Union et conformément au critère de la parité des genres;

19. est absolument convaincu que les banques de développement, les agences d’investissement et les organismes de crédit à l’exportation de l’Union et des États membres devraient jouer un rôle central dans la gestion de l’investissement dans des projets de connectivité internationale, en particulier eu égard à la mobilisation de la participation du secteur privé dans le financement et la mise en œuvre de projets et à l’offre de conseils quant aux besoins d’investissement ou aux cadres existants, selon le niveau de développement du pays concerné; recommande la mise en place d’une interface unique pour le secteur privé;

20. estime que la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement devraient se voir confier un rôle dans ce contexte; est absolument convaincu que la promotion active de la participation du secteur privé dans des projets rentables de connectivité internationale doit constituer une pierre angulaire de la stratégie; demande que les travaux en cours en vue de renforcer l’architecture européenne pour le financement du développement soient accélérés, en vue d’éventuellement parvenir à la mise en place d’une banque européenne pour le développement à part entière; est favorable à une coopération avec d’autres institutions financières internationales sur la base des valeurs et des intérêts stratégiques européens;

21. souligne que, pour être crédible, cette stratégie doit être dotée des outils et des moyens nécessaires à une mise en œuvre à la hauteur de ses ambitions; salue le montant considérable du financement de l’Union en faveur de la coopération internationale, notamment la taille considérable des subventions en comparaison avec d’autres grandes puissances mondiales, qui s’est élevé à 345 milliards d’euros entre 2014 et 2018;

22. critique le manque de sensibilisation du public et de visibilité en ce qui concerne les contributions internationales de l’Union en faveur de la promotion et du financement des politiques de connectivité et demande que des modifications appropriées soient apportées dans les plus brefs délais; insiste par ailleurs sur la nécessité d’élaborer une politique de communication dédiée pour la stratégie de connectivité et demande que ses avantages, ses réalisations et ses objectifs soient communiqués plus clairement et de manière efficace afin d’obtenir le soutien nécessaire à son succès; souligne le potentiel des projets phares à cet égard;

23. estime que, pour atteindre les objectifs de la stratégie, il convient d’allouer des ressources publiques adéquates dans le cadre du CFP 2021-2027; demande que la stratégie soit inscrite dans les futurs règlements portant sur l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale et l’instrument d’aide de préadhésion III, de façon à permettre à l’Union de parvenir efficacement aux objectifs de la stratégie, à l’aide des programmes de financement de l’Union tels qu’InvestEU et, en particulier, du Fonds européen pour le développement durable Plus, de la garantie pour l’action extérieure et des facilités d’investissement géographiques, telles que la facilité d’investissement pour le voisinage, la facilité d’investissement pour l’Asie centrale et la facilité d’investissement pour l’Asie; souligne par ailleurs la possibilité d’aider les pays partenaires à développer des mécanismes nationaux de financement;

24. estime que, tout en suivant une approche multidimensionnelle, la stratégie devrait être clairement axée sur un ensemble définitif de priorités; salue l’inclusion notable du programme de connectivité dans le programme de 18 mois des présidences allemande, portugaise et slovène du Conseil européen; souligne l’importance, pour les secteurs pertinents, d’identifier des projets phares, qui présentent une valeur ajoutée européenne élevée, revêtent un intérêt public stratégique et illustrent l’approche basée sur les valeurs propres à l’Union; invite la Commission et le SEAE à proposer des critères pour l’identification de ce type de projets;

25. salue les initiatives telles que les principes du G20 pour l’investissement dans des infrastructures de qualité et la résolution de l’Assemblée des Nations unies pour l’environnement sur les infrastructures durables; encourage la Commission, le SEAE et les États membres à promouvoir l’approche stratégique de l’Union en matière de connectivité internationale dans tous les forums multilatéraux et plurilatéraux, tels que l’Assemblée générale des Nations unies, l’ASEM ou le G7;

***Priorités de la stratégie***

*Transition verte*

26. souligne le rôle de l’Union dans la mise en œuvre de l’accord de Paris grâce à la promotion de l’économie circulaire et des investissements résilients face au changement climatique, entre autres initiatives; estime que la réponse au changement climatique et pour la décarbonation des économies ainsi que la préservation de la biodiversité et de l’environnement devrait être une priorité absolue de la stratégie, notamment au regard du développement d’infrastructures de qualité; souligne l’importance de maintenir l’infrastructure existante pour les modes de transport écologiques en Europe et ailleurs; appelle de ses vœux l’écologisation systématique des investissements de connectivité pertinents; recommande à cet égard de définir des critères transparents pour les appels d’offres concernant le coût des produits ou des services tout au long de leur vie, ainsi que la conformité aux normes et aux réglementations de l’Union; estime que l’écologisation durable et juste sur le plan social de la coopération au développement, les investissements dans les infrastructures en général et la dimension énergétique, en particulier, revêtent une priorité élevée; voit dans la coopération liée aux sources d’énergie alternatives et à l’efficacité énergétique des projets phares essentiels; propose que la coopération en matière de développement de sources d’énergies renouvelables soit un pilier de la connectivité entre l’Union et l’Afrique; estime que le renforcement des capacités en faveur de la durabilité constitue une dimension centrale; salue la coopération scientifique ambitieuse visant à avancer sur la voie de l’atténuation du changement climatique et de l’adaptation à celui-ci, à protéger la biodiversité et à promouvoir la circularité de l’économie, la croissance durable et une transition juste;

*Transports*

27. encourage vivement l’adoption d’une stratégie globale coordonnée en étroite coopération avec les pays tiers pour rétablir et maintenir la connectivité, des infrastructures de transport résilientes et l’industrie à l’appui des chaînes d’approvisionnement mondiales; se félicite de la collaboration entre l’Union et l’Asie sur des initiatives telles que le corridor de transport Europe-Caucase-Asie et la promotion de nouvelles initiatives dans le domaine des transports durables avec d’importants partenaires asiatiques tels que l’Inde et l’Asie centrale;

28. souligne que l’Union devrait relier le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) bien avancé à des réseaux asiatiques, tout en menant à bien ses propres projets RTE-T dans l’Union, tels que Rail Baltica et d’autres; se félicite de l’adoption du plan économique et d’investissement de l’Union européenne pour la région des Balkans occidentaux et de l’extension en cours du RTE-T dans les Balkans occidentaux et dans les pays du partenariat oriental, qu’il convient de considérer comme un élément clé de la stratégie de connectivité, compte tenu de sa position géographique; estime qu’il convient de nommer un coordinateur RTE-T spécial pour les pays de l’élargissement et du partenariat oriental;

29. souligne l’importance des connexions ferroviaires; souligne la nécessité de garantir un régime juridique unifié pour le transport ferroviaire de marchandises sur le continent eurasien; appelle de ses vœux l’extension de l’application des spécifications techniques de l’Union, en particulier des normes de sécurité pour le transport ferroviaire de marchandises dangereuses et des lignes directrices y afférentes de l’OTIF[[1]](#footnote-1) au titre de l’annexe 2 de la SMGS[[2]](#footnote-2), et la création de nouvelles perspectives économiques au moyen de l’ouverture des marchés et de la promotion des possibilités d’investissement;

30. insiste sur l’importance des négociations en cours en vue de la conclusion d’accords globaux dans le domaine des transports aériens avec les pays partenaires d’Asie, en particulier l’accord entre l’Union et l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ANASE), qui créerait des conditions de marché équitables et transparentes fondées sur un cadre réglementaire clair et, en particulier, sur le respect des normes élevées de l’Union européenne; souligne l’importance du soutien de l’Union aux pays asiatiques pour atténuer les effets de l’aviation civile sur le changement climatique;

31. invite la Commission à poursuivre ses initiatives en matière de transport maritime afin de numériser et de simplifier les formalités administratives et de renforcer la sécurité maritime dans les ports d’Asie par l’intermédiaire de l’Organisation maritime internationale et des accords de transport maritime; souligne qu’il importe de poursuivre le dialogue avec les pays tiers d’Asie au moyen d’accords de transport maritime pertinents, ce qui contribuerait à réglementer et faciliter le trafic maritime, et à le rendre plus durable;

32. souligne que la stratégie doit garantir que les transporteurs d’Asie respectent les normes de l’Union dans le secteur du transport routier; appelle de ses vœux une coopération entre la Commission et les États membres en ce qui concerne l’application de la législation de l’Union et de la législation nationale dans ce secteur;

*Transformation numérique*

33. insiste tout particulièrement sur le fait que la numérisation constitue une dimension clé du XXIe siècle et souligne son incidence sur le quotidien de chaque citoyen dans le monde; invite dès lors la Commission et les États membres à être plus ambitieux quant à la transformation numérique; s’attend à ce que l’Union devienne un acteur compétitif de la numérisation au niveau mondial, sur un pied d’égalité avec les États-Unis et la Chine; considère, à cet égard, qu’il convient de faire de la promotion de la connectivité numérique et de l’accès numérique via des réseaux de très haute capacité basés sur la fibre et la 5G une priorité absolue de l’Union; est d’avis que l’acquisition d’une autonomie stratégique ouverte dans ce secteur doit s’appuyer sur la diversification de la chaîne d’approvisionnement des fabricants d’équipements au moyen de la promotion d’architectures de réseau ouvertes et interopérables, ainsi que de partenariats de numérisation avec des pays tiers et des régions qui partagent nos valeurs et utilisent les technologies en totale conformité avec les droits fondamentaux; presse la Commission de subordonner les projets de connectivité avec les pays tiers à l’utilisation éthique des technologies, tant au niveau national qu’à l’étranger; souligne à cet égard que la sécurité constitue un aspect fondamental;

34. souligne que l’Union, en tant qu’organisme normatif, devrait viser une détermination, une défense et une promotion conjointes de normes et pratiques internationales ancrées dans un environnement informatique pacifique, sécurisé, fondé sur l’état de droit et ouvert, ainsi que la numérisation durable et responsable, tout en s’attaquant aux menaces pour la cybersécurité et en protégeant les droits de l’homme et les libertés en ligne, notamment en assurant la protection des données personnelles;

35. recommande de renforcer considérablement la coopération en matière de protection des données avec les pays de l’ANASE, l’Inde, le Japon, les États-Unis, l’Australie, le Canada, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande et d’autres afin de promouvoir les décisions d’adéquation pour les flux de données; estime que les dispositions des accords commerciaux relatives au commerce électronique et au commerce numérique devraient servir les objectifs du pilier numérique de la stratégie; note, en ce qui concerne les flux de données, que l’Union a déjà déposé des propositions dans le cadre de plusieurs négociations dans le respect de la protection des données et, en particulier, du règlement général sur la protection des données[[3]](#footnote-3); fait observer que la décision d’adéquation relative au Japon donne l’exemple pour l’approfondissement de l’intégration numérique; recommande de lier le programme de connectivité numérique avec la stratégie de coopération numérique mondiale à venir de l’Union;

36. souligne que l’infrastructure 5G constitue un élément de la résilience stratégique de l’Europe; invite la Commission à élaborer un plan pour développer la 5G européenne et supprimer progressivement la technologie 5G conçue par des pays tiers qui ne partagent pas les valeurs et les normes européennes; presse la Commission de subordonner rigoureusement les projets de connectivité avec les pays tiers à l’utilisation éthique des technologies, tant au niveau national qu’à l’étranger; salue les dispositions relatives à la cybersécurité dans le programme pour une Europe numérique en ce qui concerne le processus d’appel d’offres; recommande d’inclure l’approche de la boîte à outils de la 5G dans la promotion de la connectivité numérique compte tenu de ses possibilités d’application extraterritoriale; encourage la Commission à œuvrer en faveur de la réplication des accords internationaux d’itinérance mobile de l’Union avec ses partenaires en matière de connectivité; salue l’initiative sur l’internet de nouvelle génération et les investissements dans des projets d’infrastructure numérique, tels que le projet de câble sous-marin (Building Europe Link to Latin America); recommande à la Commission d’identifier les besoins réels en matière d’aide publique au développement numérique ciblée; propose à la Commission de promouvoir la coopération en vue du développement de la 6G avec des pays partageant les mêmes valeurs en tant que projet phare;

*Contacts interpersonnels*

37. estime que la dimension interpersonnelle est un pilier fondamental de la stratégie et devrait figurer au nombre des priorités; demande, à cet égard, des possibilités de mobilité réciproques entre l’Europe et l’Asie; souligne la nécessité d’un financement public adéquat de la diplomatie;

38. insiste particulièrement sur la promotion des contacts interpersonnels entre les étudiants, les apprentis, les jeunes travailleurs, les universitaires, la société civile, les ONG, les chercheurs et les secteurs culturels, car ils sont essentiels à la compréhension et au respect mutuels; encourage une coopération de ce type fondée sur l’inclusivité, la réciprocité et l’égalité des genres; demande en particulier le renforcement de la dimension «jeunesse» par l’organisation de forums de jeunes destinés à la promotion réciproque de l’apprentissage des langues étrangères, des échanges scolaires et universitaires et de la reconnaissance mutuelle des diplômes; recommande à cet égard d’ouvrir la plateforme de jumelage numérique eTwinning aux pays partenaires en matière de connectivité; rappelle les possibilités d’échanges régionaux, par exemple entre innovateurs, et de coopération entre villes; souligne que la connectivité offre à l’Europe la possibilité de se retrouver à l’intersection entre la recherche, l’innovation et l’investissement; est d’avis qu’il convient d’accorder une attention particulière aux problèmes des minorités dans le contexte de ce pilier;

39. salue les initiatives lancées pour les Balkans occidentaux, qui visent à développer la coopération et les échanges parmi les jeunes ainsi que l’apprentissage et la formation professionnels, et appelle de ses vœux la mise en place de programmes semblables avec d’autres partenaires de la stratégie, à commencer par les pays du partenariat oriental; note que la connectivité entre l’Union et les Balkans occidentaux fait partie intégrante de la stratégie, étant donné que les pays de la région sont de potentiels futurs membres de l’Union;

40. salue l’organisation du forum des jeunes leaders et du forum des penseurs stratégiques de l’Union et de l’ANASE en février 2018, ainsi que les sommets des jeunes leaders de la Fondation Asie-Europe en parallèle des sommets Asie-Europe; propose d’organiser régulièrement de telles conventions et de mettre sur pied des forums annuels similaires dans le cadre des relations entre l’Union européenne et l’Union africaine;

41. invite la Commission à aligner la stratégie sur la stratégie à venir de l’Union relative à la coopération en matière de recherche et d’investissements; invite la Commission à poursuivre son approche stratégique de la coopération en matière de recherche et d’innovation (R&I) en renforçant les relations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, notamment en envisageant d’accorder le statut de partenaire associé, et en fondant cette coopération sur des principes universels tels que la liberté académique, le libre accès, la protection de la propriété intellectuelle, des conditions de concurrence équitables, l’intégrité de la recherche et la protection des données à caractère personnel; encourage l’adoption de politiques de coopération en matière de recherche par pays; souligne l’importance de définir des critères pour l’identification des secteurs sensibles dans le domaine de la R&I, y compris dans le domaine des technologies à double usage;

*Commerce, investissement, compétitivité et normes*

42. note que l’Union devrait renforcer ses liens avec les pays hôtes et leur présenter une offre alternative crédible et durable pour le financement de la connectivité;

43. estime que la dimension interpersonnelle est également essentielle pour fonder la compétitivité sur les valeurs de l’Union et garantir l’efficacité de la diplomatie économique européenne;

44. est d’avis que la politique commerciale devrait jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de la stratégie en promouvant le commerce et l’investissement justes et durables; souligne l’importance de renforcer la résilience économique par la diversification des chaînes d’approvisionnement, et d’améliorer l’intégration régionale; souligne que la stratégie devrait s’accompagner d’efforts visant à améliorer l’accès aux marchés respectifs, y compris aux marchés publics, et promouvoir un environnement d’investissement ouvert et transparent, qui permette d’ouvrir des perspectives et de contribuer à la compétitivité mondiale; souligne l’importance de renforcer la coopération en matière de devoir de vigilance, de droits de propriété intellectuelle et d’indications géographiques;

45. souligne, à cet égard, le rôle central des normes internationales en matière environnementale, sociale et de viabilité dans les accords commerciaux et d’investissement; rappelle la révision du plan d’action en 15 points de la Commission et les discussions au sein du Conseil sur le commerce et le développement durable; demande à la Commission de faire plein usage des instruments de défense commerciale afin de garantir que les entreprises européennes ne fassent pas l’objet de pratiques commerciales déloyales et d’appliquer efficacement les chapitres relatifs au commerce et au développement durable conformément à l’accord de Paris, aux objectifs de développement durable et aux conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT) dans la perspective de l’étoffement de la stratégie et de la recherche d’une intégration durable; est d’avis que la Commission et le SEAE devraient approcher le système de préférences généralisées de manière plus stratégique, notamment en renforçant leur action au plus haut niveau politique afin de renforcer son efficacité quant au respect des droits de l’homme ainsi que des normes internationales relatives au travail et à l’environnement et à la bonne gouvernance;

46. souligne l’importance de la relation stratégique de l’Union avec la Chine et de la rivalité systémique avec la Chine et invite les États membres et institutions européennes à parler à celle-ci d’une seule voix et à adopter une approche coordonnée à son égard; réitère sa demande à la Chine d’avancer sur une réforme ambitieuse de l’Organisation mondiale du commerce, y compris des règles complètes relatives aux subventions industrielles, et prend acte des inquiétudes exprimées concernant les pratiques de distorsion de la concurrence auxquelles se livrent les entreprises publiques chinoises, les transferts de technologies forcés et la localisation obligatoire des données, les surcapacités et les exportations faisant l’objet d’un dumping qui en découlent, et d’autres pratiques commerciales déloyales; est convaincu que l’extension de conditions de concurrence égales aux marchés tiers est de première importance pour l’avenir à long terme des entreprises européennes;

47. souligne le rôle des accords commerciaux internationaux négociés par l’Union et l’importance de leur bonne mise en œuvre; est d’avis que la connectivité devrait être incluse dans la communication de la Commission sur la révision de la politique commerciale; souligne l’importance de normes internationales transparentes pour promouvoir une interopérabilité de l’infrastructure et du réseau de qualité; invite la Commission à rendre plus ambitieux les accords existants en incluant systématiquement la politique de normalisation dans les partenariats et les accords commerciaux bilatéraux afin de promouvoir la détermination de normes multilatérales et l’adoption à grande échelle des normes convenues au niveau international, ainsi qu’une coopération réglementaire transparente en totale conformité avec le droit de réglementer;

48. est d’avis que le modèle européen de normalisation présente l’avantage d’être innovant, ouvert et inclusif et doit être soutenu de sorte à pouvoir continuer à affronter la concurrence mondiale que se livrent les différents modèles de normalisation; attend de la Commission qu’elle joue un rôle proactif dans la promotion d’une politique de normalisation; recommande dès lors de confier à un représentant de haut niveau de la Commission, idéalement au commissaire chargé du marché intérieur, la responsabilité de coordonner la politique de normalisation de l’Union; invite la Commission et le SEAE à collaborer plus étroitement avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs au sein des forums de détermination de normes internationales afin de promouvoir des normes internationales qui soutiennent la démocratie, l’état de droit et les droits fondamentaux;

*Santé*

49. estime que la pandémie de COVID-19 a démontré l’urgence de donner la priorité au secteur de la santé, un nouveau domaine de coopération crucial, notamment en ce qui concerne la résilience des systèmes de santé, l’accès aux médicaments, aux équipements médicaux et aux vaccins, le renforcement de l’autonomie stratégique de l’Union dans le domaine de la santé, la prévention des dépendances unilatérales, la garantie de l’existence de chaînes d’approvisionnement industrielles pharmaceutiques et liées à la santé sûres et diversifiées, le partage de bonnes pratiques de gestion de crise et de politiques de prévention des pandémies et la réciprocité dans la gestion des déplacements et de l’ouverture des frontières; propose d’associer les efforts de l’Union européenne de la santé à la stratégie et d’établir des partenariats avec d’autres mécanismes régionaux, tels que le centre de contrôle des maladies infectieuses de l’ANASE; souligne que l’Union devrait utiliser la connectivité dans le domaine de la santé pour tirer des enseignements des exemples de gestion réussie de la pandémie par des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et Taïwan;

50. souligne les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne l’importance de mesures coordonnées afin de garantir que les voies de transport et les chaînes d’approvisionnement mondiales restent ouvertes et sûres;

*Sécurité*

51. est convaincu que la dimension de sécurité de la stratégie doit être étudiée de toute urgence, en tenant compte du risque que la connectivité soit utilisée comme une arme; souligne la nécessité d’une approche géopolitique de la coopération mondiale, de sorte que l’Union soit capable de relever les nouveaux défis en matière de sécurité, notamment la connectivité numérique, l’infrastructure critique et le double usage potentiel des technologies; souligne la gravité des menaces terroristes; souligne les préoccupations croissantes sur le plan de la sécurité dans le voisinage européen; exhorte le SEAE et les États membres à agir de manière plus décisive sur ces questions;

52. souligne la nécessité de mettre en place une dimension de sécurité plus solide dans notre partenariat avec le continent africain; rappelle les conclusions du Conseil de 2018 sur une coopération renforcée de l’Union en matière de sécurité en Asie et avec l’Asie; prend note de la pertinence croissante pour l’Union des préoccupations liées à la sécurité dans la région indo-pacifique pour l’Union, comme exprimé dans les stratégies indo-pacifiques des États membres; soutient l’initiative visant à mettre en place une stratégie indo-pacifique de l’Union commune et une coopération avec des partenaires dans la région indo-pacifique, notamment par des échanges militaires; estime que l’ouverture, la prospérité, l’inclusivité, la durabilité, la transparence, la réciprocité et la viabilité devraient guider la coopération avec la région indo-pacifique;

***Partenariats de connectivité***

53. se félicite vivement de la mise en place du partenariat Union européenne-Japon pour une connectivité durable et des infrastructures de qualité, centré sur une connectivité durable avec les Balkans occidentaux, l’Europe de l’Est, l’Asie centrale, la région indo-pacifique et l’Afrique; espère que l’Union et le Japon défendront activement le partenariat de connectivité au sein des groupes cibles concernés et parviendront à donner le coup d’envoi pour la concrétisation du partenariat au cours du premier semestre 2021;

54. se félicite de l’accord entre l’Union européenne et le Japon pour un partenariat économique, qui est entré en vigueur le 1er février 2019, et du renforcement de la coordination entre la BEI, l’Agence japonaise de coopération internationale et la Banque japonaise de coopération internationale, en particulier dans le domaine du financement de la connectivité écologique; estime que les Balkans occidentaux et l’Asie du Sud-Est offrent d’excellentes possibilités de coopération en matière de connectivité Japon-Union avec des partenaires tiers; distingue un potentiel énorme d’implication du secteur privé, y compris des PME; recommande en outre d’examiner les aspects liés à la sécurité de la coopération en matière de connectivité entre le Japon et l’Union, y compris la sécurité maritime;

55. salue avec enthousiasme les négociations en cours en vue de la mise en place d’un partenariat de connectivité avec l’Inde; espère que les présidences tournantes du Conseil européen et les présidences indienne et italienne à venir du G20 utiliseront de leur pouvoir pour porter plus avant ce projet; note l’initiative de connectivité de l’infrastructure régionale en Asie du Sud; prend note de la participation de l’Inde à l’initiative du Golfe du Bengale pour une coopération technique et économique multisectorielle, ainsi qu’au corridor de transport international nord-sud; estime, au vu des circonstances actuelles, qu’il convient de confier un plus grand rôle à l’Inde et de chercher à renforcer la coopération entre l’Union et les États sud-asiatiques; recommande d’aider à coordonner les diverses stratégies de connectivité en Asie, au nombre de 16 d’après la Banque mondiale;

56. rappelle que la Fédération de Russie et la Turquie ont également des intérêts à être parties prenantes de la connectivité Union européenne-Asie; est disposé à établir des partenariats avec ces pays chaque fois que possible; note que les pays d’Asie centrale ont considérablement bénéficié de leur intégration croissante dans l’économie mondiale ces deux dernières décennies; est d’avis que l’Union devrait jouer un rôle bien plus important dans la région et y devenir un acteur central porteur de prospérité partagée au moyen du commerce et de l’investissement; s’inquiète du fait que les projets financés par la Chine en Asie centrale manquent de transparence; insiste sur la nécessité de donner la priorité à des normes élevées dans le domaine du travail et de l’environnement et de garantir la viabilité de la dette;

57. se félicite des échanges exploratoires entre l’Union et la Corée au sujet d’un partenariat de connectivité et espère qu’ils progresseront sur la bonne voie en 2021; se prononce en faveur de l’établissement d’un partenariat de connectivité Union européenne-ANASE dans le but d’établir un lien avec le plan directeur sur la connectivité de l’ANASE et la réserve de projets existants, entre autres objectifs; prend acte du fait que l’ANASE est le troisième partenaire commercial de l’Union après les États-Unis et la Chine, et que les exportateurs européens tireront par conséquent des avantages considérables de la garantie d’un meilleur accès à ce marché et du renforcement de la coopération par des accords de partenariat globaux; recommande la conclusion d’un accord de libre-échange régional entre l’Union et l’ANASE; encourage le recours à des investissements afin de réduire la déforestation et de diversifier l’agriculture durable;

58. salue les résultats de la déclaration ministérielle conjointe UE-ANASE sur la connectivité du 1er décembre 2020 et invite l’Union à s’atteler immédiatement à l’élaboration et à la mise en œuvre d’outils et de cadres de coopération avec l’ANASE en matière de connectivité;

59. prend note des initiatives stratégiques de connectivité régionale en Australie et des échanges de l’Union avec l’Australie concernant la connectivité dans les zones d’intérêt géographiques; demande instamment le renforcement de la coopération avec l’Australie afin de témoigner de la solidarité entre les démocraties; voit des possibilités de coopération avec des partenaires du bassin fluvial du Mékong;

60. souligne la nécessité d’une coopération en matière de connectivité avec Taïwan en vue de tirer des enseignements de ses bonnes pratiques pour gérer la pandémie de COVID-19, d’améliorer les relations interpersonnelles, de réduire la fracture numérique dans la région de l’Asie du Sud-Est et d’étudier la possibilité d’un accord d’investissement entre l’Union et Taïwan;

61. invite la Commission à évaluer l’accord de partenariat économique global régional et le rôle de la Chine dans cet accord;

62. exprime sa conviction profonde que l’Union devrait renforcer la coopération avec les États-Unis; salue le concept de réseau Blue Dot lancé par les États-Unis; invite la Commission et le SEAE à dialoguer avec les États-Unis au sujet de ce réseau en vue de renforcer la coopération transatlantique en matière de connectivité durable et fondée sur des règles, tout en exprimant ses préoccupations à cet égard; espère qu’une coopération future pourra être instaurée, en particulier en vue d’assurer le respect de normes de haute qualité dans le cadre des projets de connectivité et d’encourager la participation du secteur privé;

63. approuve les engagements visant à renforcer le partenariat entre l’Union européenne, l’Amérique latine et les Caraïbes, tels qu’énoncés dans la communication conjointe de 2019, y compris en matière d’économie numérique et de connectivité; souligne l’importance de renforcer le partenariat avec l’Amérique latine et les Caraïbes, qui partagent pleinement les valeurs fondamentales et les intérêts européens;

64. souligne que l’Union a collaboré avec la Chine dans le contexte de la plateforme de connectivité Union européenne-Chine, avec des résultats modérés; considère l’initiative des nouvelles routes de la soie comme étant au cœur de la politique étrangère affirmée de la Chine; est disposé à envisager un partenariat avec l’initiative des nouvelles routes de la soie dans des cas spécifiques où les principes fondamentaux de l’Union ne s’en trouveraient pas compromis, où l’initiative respecterait les normes internationales et où les projets concernés feraient l’objet d’un examen par la Commission afin de s’assurer qu’ils sont en conformité avec les normes de l’Union, telles que les normes sociales, environnementales et fiscales et la durabilité, la transparence, l’inclusivité, l’état de droit, le respect des droits de l’homme et la réciprocité, afin de ne pas renforcer l’influence internationale pour forcer la main de pays tiers et de garantir l’intégrité du marché commun et la cohésion politique de l’Union; estime, dans ce contexte, qu’il convient de mettre l’accent sur l’amélioration de l’infrastructure eurasienne de transport, en particulier le transport multimodal et durable;

65. souligne l’importance des travaux en cours de la plateforme de connectivité Union européenne-Chine dans ses efforts visant à explorer les possibilités de coopération dans le domaine des transports entre le réseau RTE-T étendu de l’Union et l’initiative des nouvelles routes de la soie; souligne la nécessité d’une approche mondiale et exhaustive afin de garantir une concurrence libre et équitable pour les entreprises dans le domaine du développement des infrastructures de transport avec la Chine, y compris une totale transparence et des conditions de concurrence équitables; souligne, à ce titre, la nécessité de rendre les clauses contractuelles afférentes à ce type d’opération aussi transparentes que possible et d’assurer la protection des intérêts essentiels de l’Union;

66. est convaincu que les politiques de connectivité devraient réduire les externalités négatives, telles que les incidences sur l’environnement et la pollution; insiste sur l’importance de la durabilité à chaque stade de la stratégie; encourage l’Union européenne à dialoguer avec les pays partenaires asiatiques afin de rendre la connectivité des transports avec l’Asie plus sûre et plus sécurisée, notamment dans le domaine des flux de données, de la mobilité et de la cybersécurité;

67. insiste sur l’importance des régions ultrapériphériques européennes, en particulier celles qui sont plus proches de l’Asie, et souligne leur potentiel économique; encourage la Commission à faciliter les investissements dans ces territoires afin de renforcer leur connectivité et de stimuler leurs économies;

68. prie la Commission et le SEAE de déployer de puissantes capacités de suivi des stratégies de connectivité des autres pays et régions, y compris des ressources financières effectivement mobilisées, des effets de la stabilité financière, du développement durable, du respect des droits de l’homme, de l’état de droit, de la bonne gouvernance et des principes du multilatéralisme; souligne le potentiel qu’offre l’équipe d’Europe de trouver des synergies dans les efforts de connectivité de l’Union et des États membres; recommande de collaborer avec des pays partenaires à la surveillance des effets à long terme sur les politiques structurelles, les améliorations industrielles et économiques et la réduction de la pauvreté;

***Connectivité au niveau mondial***

69. insiste fortement sur le fait que la stratégie doit être en particulier axée sur la connectivité avec le voisinage européen et le continent africain voisin, compte tenu de l’intérêt géopolitique croissant qu’il présente aux yeux de plusieurs acteurs mondiaux; espère que cela permettra de refléter l’expérience de l’Union des politiques de promotion de la connectivité déployées en Afrique dans le cadre de la coopération au développement; demande que cet objectif fasse l’objet de discussions à haut niveau avec l’Union africaine, et aboutisse à la mise en place d’un partenariat de connectivité Union européenne-Afrique d’ici la fin 2021;

70. salue la volonté de la Commission et du HR/VP de présenter une stratégie pour l’Arctique en 2021 et demande à l’Union de s’engager activement dans l’Arctique; s’inquiète des conséquences du changement climatique sur cette région fragile; prend tout particulièrement note de l’ouverture potentielle d’une nouvelle route vers l’Asie en raison de la fonte des glaces, qui pourrait également être utilisée pour des liaisons numériques, telles que des câbles à fibres optiques, et prend note de l’initiative chinoise de la route de la soie polaire; s’attend à ce qu’une connectivité durable soit au cœur de ces efforts;

71. note le succès du premier forum européen sur la connectivité organisé en 2019; regrette l’annulation du forum en 2020 en raison de la COVID-19; attend avec impatience le prochain forum prévu en 2021, si la pandémie le permet; est d’avis que les prochains forums devraient être utilisés pour impliquer tous les partenaires de connectivité eurasiens, y compris la Russie et la Chine, dans les discussions multilatérales portant sur leurs visions respectives de l’ordre économique, politique et de sécurité futur en Eurasie;

72. attend de la Commission qu’elle présente une nouvelle ligne de communication adossée à un discours clair, de sorte à donner une visibilité adéquate et une responsabilité suffisante aux politiques de connectivité de l’Union et à leurs résultats; demande avec force une reformulation de la stratégie de connectivité de l’Union dans un langage et des termes clairs et attractifs qui expriment l’approche européenne de la connectivité fondée sur des valeurs spécifiques et une feuille de route claire afin de mettre en œuvre et de concrétiser la stratégie;

°

° °

73. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen, au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres, ainsi qu’aux partenaires de l’Union en matière de connectivité.

1. Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires [↑](#footnote-ref-1)
2. Convention sur les transports internationaux par chemin de fer de l’Organisation pour la coopération des chemins de fer. [↑](#footnote-ref-2)
3. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1). [↑](#footnote-ref-3)